

## **Vous avez besoin d'information concernant le logement ? Les conseillers juristes de l'ADIL vous conseillent et vous accompagnent dans vos projets**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de La Réunion informe les Réunionnais dans les divers domaines relatif au **logement**. Elle délivre chaque année plus de 16 000 conseils juridiques, fiscaux ou financiers aux particuliers et aux professionnels de l'île. Ces conseils sont **gratuits, neutres et personnalisés**. L'ADIL bénéficie d'un agrément du Ministère du logement et sa mission est reconnue d'intérêt général.

**Les conseillers juristes de l'ADIL peuvent vous renseigner, que vous soyez propriétaire ou locataire, que vous souhaitiez construire ou rénover votre maison, acheter un appartement ou si vous avez des questions sur les relations entre bailleurs et locataires.** Les thématiques traitées sont très larges. Vous pouvez être renseigné également sur les questions d'urbanisme, de fiscalité, de rapport de voisinage de copropriété et de lotissement.

L'ADIL dispose pour vous accompagner dans la définition de votre projet d'accession à la propriété d'un logiciel permettant de réaliser un diagnostic de financement en intégrant toutes les aides dont vous pourriez bénéficier (prêt à taux zéro, aides des collectivités et de la CAF...). Elle peut relire les contrats que vous proposent les professionnels et vous conseiller en cas de litiges.

Grâce au site internet de l'ADIL [www.adil974.com](http://www.adil974.com), vous pouvez par ailleurs accéder à de nombreuses informations pratiques, régulièrement mises à jour, et interroger l'ADIL directement par courriel.

Pour obtenir un conseil par téléphone, vous pouvez contacter l'ADIL au 0262 41 14 24. **Vous pouvez également prendre un RDV dans votre commune à la Maison de projets en composant le 0262 31 05 05.** Sur la commune de Cilaos, les juristes de l'ADIL sont présents les **1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois.**